

TROPHEE DE L'AUDE manche 1



100 Milles de l'Aude

coupe de la ville de Gruissan

Grade 5B



3,4 et 5 juin 2017
à Gruissan



régate organisée par le **Gruissan Yacht Club**

en collaboration avec le Yacht Club de Port Leucate

le Centre de Voile de Narbonne Plage

le Comité de Voile de l'Aude

Instructions de Course

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et l'heure légale du lever du soleil.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents et les IC seront

téléchargeables sur le site du GYC <http://www.gruissan-yach-club.fr>

affichés sur la vitrine du GYC et du YCPL.

Le briefing se fera sur la zone de départ par VHF canal 8, une ½ heure avant le début de la procédure.

Il ne sera pas distribué d'édition papier.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Les bateaux doivent être présents sur zone pour élargement et briefing avant 11h30 le 3 juin 2017. L'heure prévue pour le signal d'avertissement est 12h00.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore et/ou VHF cinq minutes au moins avant le signal d'avertissement. .

7. ZONES DE COURSE

La zone de course s'étend de Leucate à Sète en zone côtière.

8. LE PARCOURS

- 8.1 Le parcours sera décrit au briefing en précisant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chacune doit être laissée.

8.3 Parcours Côtier :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 La porte de premier pointage sera sur l'alignement du feu rouge de la jetée de Gruissan et de la balise Nord du parc conchylicole. Les concurrents devront se signaler au comité de course cinq minutes avant de franchir cet alignement (V.H.F. Canal 8).

8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage officiel à la porte décrite ci-dessus en 8.4

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours de dégagement et d'arrivée seront définies en annexe parcours. Appel des concurrents au passage des marques sur portable : 0614211047 Comité de course

Départ : bateau comité portant pavillon orange (tribord) et bouée sphérique rouge (bâbord). Zone définie en 11.1

Dégagement (si nécessaire) : grande bouée cylindrique blanche G.Y.C.

Arrivée (alignement feu rouge de la digue de Gruissan et balise Nord de la zone conchylicole de Gruissan). Les concurrents se signaleront par V.H.F. (Canal 8) 5' avant de franchir cette ligne.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles mentionnées sur les cartes, en particulier les zones conchylicoles.

11. LE DEPART

11.1 La zone de départ sera située devant les jetées de Port La Nouvelle

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Le signal d'avertissement sera le pavillon de Gruissan.

L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après le signal de départ sera classé : DNS.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le feu rouge de la digue de Gruissan et la tourelle Nord du parc conchylicole de Gruissan.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour les concurrents, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS LIMITE

15.1 La ligne d'arrivée sera fermée le 5 juin 2017 à 10h.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai indiqué en 15.1 sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé local du G.Y.C. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour la course, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située local du G.Y.C. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17. CLASSEMENT

17.1 La course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020)

Temps/Distance et CVL si vent moyen <18 nœuds

Temps/Temps et CVL si vent moyen > 18 nœuds

18. REGLES DE SECURITE

18.1 L'émargement des bateaux est obligatoire.

Au départ l'émargement sera concrétisé par un passage et le signalement VHF (canal 8) de chaque bateau au ras de l'arrière du bateau comité avant le briefing. Tout bateau ne s'étant pas signalé dans les temps sera classé DNS.

A l'arrivée, l'émargement sera concrétisé sur le document affiché. Chaque skipper ne rentrant pas à à Gruissan, enverra un SMS au 0614211047 pour préciser ses intentions.

18.2 Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible : VHF 8 ou portable - 0614211047

15.3 Le canal VHF utilisé en course est le Canal 8.

15.4 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles dès son départ du quai.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé qu'après l'approbation écrite du comité de course ou du jury

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

24 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

27. PRIX

Des prix seront distribués

28. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

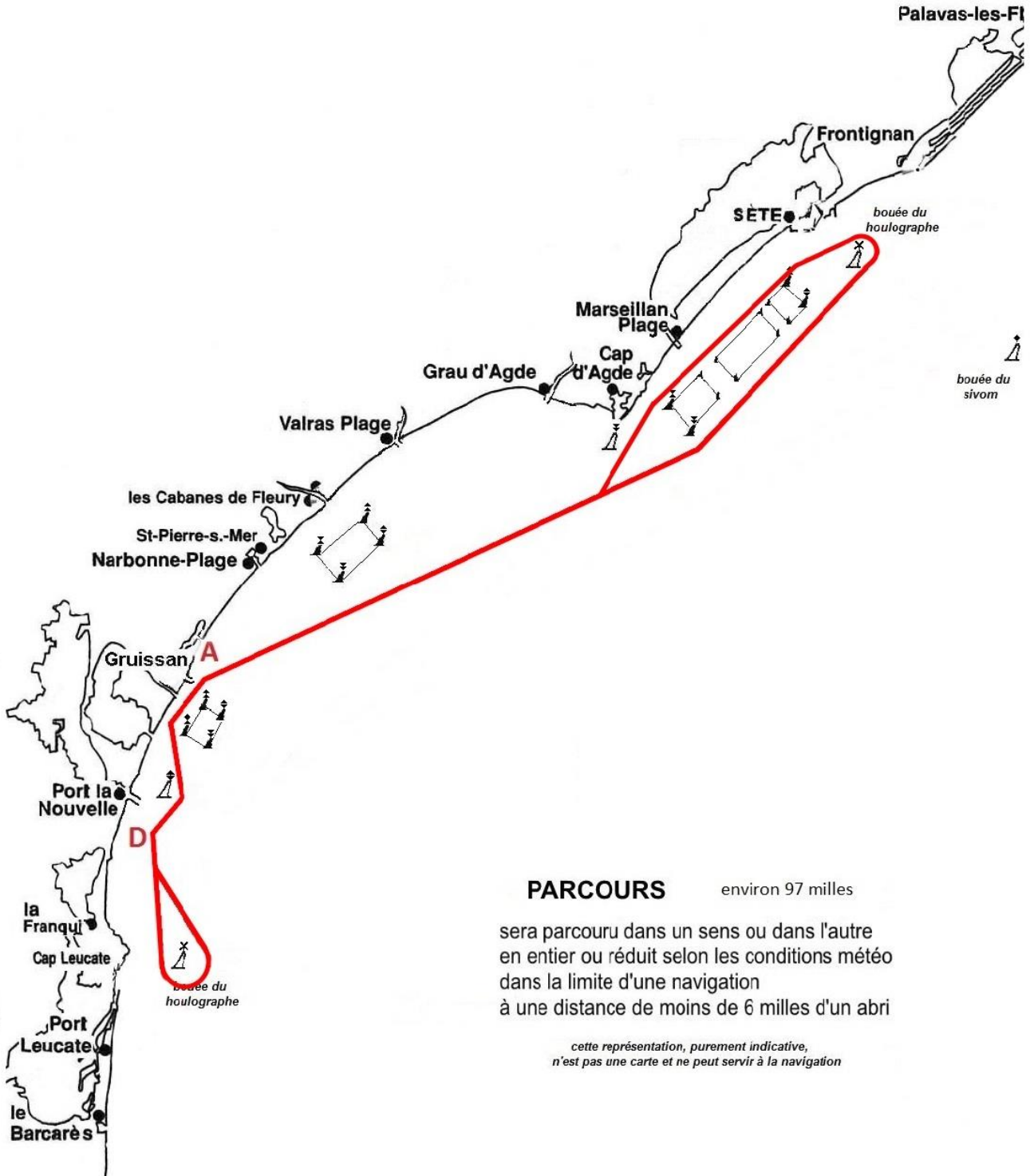
ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : BOBRIE Didier.

Jaugeur d'épreuve : CANCEL Eric.

Président du Jury : GONGORA Thérèse.

PARCOURS



PARCOURS environ 97 milles

sera parcouru dans un sens ou dans l'autre
en entier ou réduit selon les conditions météo
dans la limite d'une navigation
à une distance de moins de 6 milles d'un abri

*cette représentation, purement indicative,
n'est pas une carte et ne peut servir à la navigation*

100 milles de l'Aude 2017